

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 51 (1906)
Heft: 11

Rubrik: Chronique et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

La révision militaire au Conseil national, — Essais de gros canons. — Les manœuvres de cavalerie dans la vallée de la Glatt. — Les manœuvres de la Linth.

La commission du Conseil national chargée d'examiner le projet de loi militaire a siégé sept jours d'octobre au Grand-Hôtel de Vevey et arrêté ses conclusions. Elle a adhéré sur tous les points essentiels aux décisions du Conseil des Etats. Elle s'en est écartée en ce qui concerne la durée des écoles pour les fourriers et les quartiers-maîtres qu'elle a réduite de 30 à 20 jours. Elle a supprimé aussi l'école de recrues pour les quartiers-maîtres nouvellement nommés.

La proposition de réduire de dix jours la durée des écoles de recrues d'infanterie, est restée en minorité.

Il paraît assez probable, — autant qu'on peut en juger par les articles parus ces derniers temps dans la presse politique — que cette proposition sera reprise au Conseil national, lorsqu'il abordera la discussion de la loi dans le courant de sa session de décembre. Quel sort lui sera-t-il fait? Nous pensons que la question mérite d'être examinée de très près, et que nos députés agiront avec sagesse en s'entourant de toutes les informations possibles sur l'état de l'opinion de leurs commettants. Il est certain que si l'école de 70 jours devait être pour la loi une pierre d'achoppement, mieux vaudrait une concession sur ce point, quelque pénible qu'elle pût paraître au point de vue militaire. Les avantages de la nouvelle loi, malgré ce retranchement, sont tels, les progrès dont elle autorise l'espoir seraient encore si marqués, qu'il serait regrettable de les compromettre par une intransigeance honorable certes, mais qui pourrait être mal interprétée par le souverain.

Laissant de côté la question d'opportunisme, il est un point sur lequel nous ne pouvons pas ne pas revenir une fois encore. Doit-on bien considérer comme définitive la disposition qui limite à sept classes d'âge l'appel aux cours de répétition? Nous aurons de bien petites unités, qui ne permettront pas aux chefs de se rendre compte des exigences de la conduite d'une troupe à l'effectif de guerre, et moins encore des exigences du service des trains et de l'alimentation. Ne serait-il pas possible, au moins pour les grandes manœuvres, d'obtenir huit ou neuf classes d'âge, quitte à laisser bisannuels les derniers cours pour les simples soldats? On pourrait aussi prévoir

simplement que le septième cours peut être ajourné de un ou deux ans, par décision des Chambres ou du Conseil fédéral, et ménager ainsi la possibilité d'une réunion d'effectifs plus considérables dans certains cas. Il est si important de manœuvrer, quand cela est possible, avec des unités au complet de leur effectif ou à peu près, que le législateur doit épuiser toutes les solutions avant de sacrifier cet avantage.

La commission du Conseil national a désigné comme rapporteurs MM. les colonels Buhlmann et Secretan.

* * *

De nouveaux essais de matériel d'artillerie lourde ont eu lieu à Thoune. Ils ont porté sur un obusier de campagne et sur un canon de siège de 12 cm., l'un et l'autre à recul sur affût, naturellement.

L'obusier, type intermédiaire entre le canon et le mortier, utilise cinq charges de poudre blanche de 200, 230, 280, 360 et 480 gr. La charge 5 permet une portée maxima d'environ 7000 m. Poids du projectile 21 kg. L'obusier en batterie pèse 1273 kg.

De construction à peu près identique à la pièce de campagne, sa mobilité est grande et sa mise en batterie rapide. L'appareil de pointage se compose d'une lunette avec viseur à tête mobile, ce qui permet de prendre un point de mire auxiliaire dans n'importe quelle direction.

On a constaté de sensibles perfectionnements sur l'obusier essayé il y a trois ans.

La commission d'expériences a paru satisfaite également du canon de siège. La mise en batterie est rapide. Plus de plate-forme ni d'arrêt de recul. On réduit ainsi dans une forte proportion le nombre des voitures.

La pièce en batterie pèse 3933 kg. Elle lance un projectile de 21 kg., à une distance de 10 000 m. avec une vitesse initiale de 660 m. Le poids de la gargousse est de 3,9 kg. de poudre blanche, renfermée dans une douille métallique. L'appareil de pointage présente les mêmes avantages que celui de l'obusier.

* * *

Nous avons dit vouloir revenir sur les manœuvres de cavalerie et sur celles de la Linth. Nous ne le ferons que sommairement espérant, pour les manœuvres de cavalerie tout au moins, publier un article spécial dans une de nos prochaines livraisons.

Il n'est pas inutile de constater toutefois que l'un et l'autre exercice a accusé un progrès sensible sur les expériences précédentes. C'est un encouragement pour l'avenir.

Les manœuvres dites de cavalerie paraissent en effet avoir acquis définitivement droit de cité dans le programme de nos exercices annuels, à la satisfaction de ceux qui, depuis longtemps, en invoquaient la nécessité. En 1901, déjà, le commandant du 1^{er} corps d'armée, colonel de Techtermann, dé-

veloppant une idée émise par l'instructeur en chef de la cavalerie, avait adressé au Département militaire un mémoire motivé au sujet de cette nécessité de manœuvres de grande échelle de cavalerie contre les autres armes. Il proposait à cet effet de porter à trois brigades l'effectif de cavalerie de la division combinée manœuvrant contre un corps d'armée. Sa proposition n'ayant pas, à cette époque, rencontré l'accueil qu'elle méritait, il la renouvela d'une manière pressante, dans son rapport sur les manœuvres de 1903.

Le système adopté n'est pas tout-à-fait celui préconisé par le commandant du 1^{er} corps d'armée. Mais le principe a été admis, et c'est l'essentiel. Il importe surtout qu'un contact plus étroit soit établi entre la cavalerie et l'infanterie, qu'elles se rendent un compte plus précis de leurs moyens d'action réciproques, des coups qu'elles peuvent se porter, du concours qu'elles peuvent se prêter. La façon d'atteindre ce résultat est chose secondaire.

Nos programmes de manœuvres actuels comportaient une lacune à cet égard. Chaque année, il est vrai, les deux tiers de notre effectif de cavalerie prenaient part à des exercices de détachements combinés (le troisième exécute des exercices de cavalerie contre cavalerie). Mais les conditions dans lesquelles ces escadrons opèrent ne répondent pas au but. Aux grandes manœuvres, le plus souvent, les effectifs de cavalerie des détachements opposés sont égaux et limités, ce qui ne permet pas une action intensive de l'une des cavaleries sur le gros ennemi. Les opérations de la journée débutent généralement par une rencontre des cavaleries, après laquelle celles-ci s'observent réciproquement, sans que ni l'une ni l'autre retrouve une suffisante liberté d'action. S'il s'agit d'exercices de petits détachements, régiments ou brigades combinés, un seul escadron est attribué à ces détachements, et cet escadron ne pouvant fonctionner que comme cavalerie divisionnaire borne son activité au service de sûreté rapproché.

A un autre point de vue, des exercices de cavalerie d'une plus grande envergure sont nécessaires. Tous nos voisins organisent de grands corps de cavalerie indépendants destinés à troubler si possible la mobilisation de l'ennemi et à pousser sur le territoire de ce dernier des reconnaissances en force. Il en est ainsi de la France, de l'Allemagne, de l'Autriche. (Nous pouvons faire abstraction de l'Italie, la barrière des Alpes opposant à une cavalerie nombreuse un trop difficile obstacle.) Il est de notre devoir d'apprendre à combattre des corps de cette espèce. Nous le devons d'autant plus que jusqu'à présent nous n'avons jamais eu qu'une idée pour ainsi dire théorique de l'effet tactique d'une grosse masse de cavalerie et qu'il y a là une insuffisance manifeste de nos connaissances militaires.

Pour tous ces motifs, l'expérience commencée en 1905 de manœuvres dites de cavalerie fut accueillie des plus favorablement. Cette première expérience, dont la *Revue militaire suisse* a rendu compte en son temps, fut

poursuivie dans les Franches-Montagnes jurassiennes. Elle ne rendit pas tout ce que l'on espérait. Il ne pouvait guère d'ailleurs en être autrement. C'est en forgeant que l'on devient forgeron, et nous forgions sur cette enclume-là pour la première fois. On partit d'une situation un peu compliquée, cherchant un exercice dit d'opération, posant des problèmes stratégiques, et s'appliquant par surcroît à imposer à chacune des deux brigades de cavalerie une action plus ou moins indépendante. Le terrain aussi, quoique parmi les terrains favorables de notre territoire, sollicitait la cavalerie à travailler moins comme telle que comme infanterie montée, et peut-être y mit-elle quelque exagération. Enfin, les effectifs en présence s'équilibraient mal. Les onze escadrons dont se composait la division de cavalerie représentaient environ 1300 sabres, et, pour le combat à pied, 900 mousquetons. Les deux compagnies de mitrailleurs fournissaient à ces derniers un appoint théorique de 1200 fusils. Au total, environ 2000 fusils opposés aux 4800 de la brigade d'infanterie, assistée de deux compagnie de guides. C'était placer d'emblée la cavalerie dans une situation de trop grande infériorité et par là, empêcher les deux adversaires de tirer des manœuvres le profit désirable.

Cette année-ci, sur la Glatt, on a tenu compte de l'expérience acquise. Les données de la manœuvre ont été simplifiées. Elle a revêtu le caractère d'un exercice essentiellement tactique, les tâches ayant été dictées par la direction des manœuvres de telle façon qu'il ne pût y avoir doute sur la solution et que les chefs de partis n'eussent guère à se préoccuper que de l'exécution. Le terrain a été ce que nous avons de mieux en Suisse pour les évolutions de la cavalerie. On ne retrouverait pas ailleurs une seconde contrée aussi favorable. Enfin les effectifs furent corrigés. A la brigade d'infanterie fut opposée une division de cavalerie forte de dix-huit escadrons avec trois compagnies de mitrailleurs à cheval.

La voie paraît ainsi trouvée ; il n'y a qu'à la suivre, en s'efforçant de ne passer à des opérations plus compliquées qu'une fois suffisamment répandue l'instruction que fournissent les exercices plus simples. Il n'est pas douteux que les unités qui, cette année-ci, ont pris part aux manœuvres de la Glatt, n'aient regagné leurs foyers avec un bagage d'enseignements utiles et profitables.

* * *

Les manœuvres d'attaque et de défense d'une position de campagne fortifiée sur la Linth ont permis de constater des progrès analogues.

Ce qui constitue la différence essentielle entre les exercices de cette année et celle des années précédentes, c'est le temps qui y a été consacré. Au lieu de tout vouloir bâcler en vingt-quatre ou trente-six heures, ce qui ne peut conduire qu'à la confusion et à l'invraisemblance, on a consacré trois jours et deux nuits à l'opération, qui, elle-même, n'a été qu'une tranche du

programme de l'attaque totale de la position. Cette tranche se trouvait limitée dans le temps et dans l'espace. La direction de l'exercice a admis que le corps de siège avait pu déboucher du Toggenburg et descendre la rampe nord du Ricken, qu'il avait pu réunir déjà et débarquer tout son matériel de siège et l'amener sur la première position de feu, sur ces mêmes rampes, et il a fait commencer l'exercice au moment où, sous la protection de son artillerie, l'assaillant entreprend de rejeter les avant-postes dont le défenseur a couvert sa position. L'exercice comporte ainsi les actes finaux de l'opération : 1^o refoulement des avant-postes; 2^o attaque et enlèvement de la première position de la défense, constituée par l'obstacle du canal de la Linth; 3^o attaque et enlèvement de la position principale constituée par les redoutes de Reichenburg. A chacun de ces actes a été consacré le temps nécessaire pour permettre une action régulière, méthodique, vraisemblable.

Pour la limitation dans l'espace, le directeur de l'exercice a admis comme secteur d'attaque de la brigade un couloir de terrain nettement délimité. La brigade du colonel Schiess constituait une fraction du corps de siège ; d'autres fractions étaient supposées agir à sa droite et à sa gauche, il ne pouvait empiéter sur leur terrain ; chargé d'une attaque de front, il devait étudier et exécuter les procédés d'une telle attaque.

La conséquence de ces mesures très sages, qui répondaient absolument à ce que montrerait la réalité, a été que l'on a eu le tableau d'une manœuvre claire, compréhensible parce que bien conçue, instructive parce que bien dirigée.

Et ceci amène à constater — c'est une bien vieille constatation, mais sur laquelle on n'attirera jamais trop l'attention des chefs de troupes — que la première condition d'un exercice bien exécuté est qu'il soit clairement ordonné. Si le directeur de la manœuvre sait exactement ce qu'il veut et sait formuler exactement son intention, les sous-ordres, depuis les commandants de détachements jusqu'au dernier tambour, sauront ce qu'ils ont à faire. Les manœuvres de la Linth ont confirmé, à cet égard, les manœuvres de la Glatt. C'est un double enseignement dont chacun, quelle que soit sa sphère d'activité, importante ou modeste, peut utilement et doit faire son profit.

CHRONIQUE AUTRICHIENNE

(De notre correspondant particulier.)

Mutation dans le haut commandement. — Crédit d'une artillerie de landwehr. — Le budget du ministère de la défense nationale pour 1907. — Une nouvelle ordonnance sur l'adjudance.

Au mois d'août¹ nous avons déjà parlé du jubilé du général comte Beck, le chef de l'état-major austro-hongrois. Le 20 octobre dernier, il

¹ *Revue. Août 1906, p. 647.*

fêtait son soixantième anniversaire de service actif. Il est actuellement le doyen des généraux et le plus ancien élève de l'Ecole de guerre. Sans que ses soixante ans de service actif aient atteint ses capacités intellectuelles ni sa robustesse physique, il a cependant sollicité sa mise à la retraite. L'empereur, en lui conférant la croix pour le service des officiers « en brillants », a fait droit à sa demande et lui a témoigné, dans les termes les plus chaleureux, sa reconnaissance. A la fin d'octobre il s'est rendu en Allemagne pour remercier personnellement l'empereur de ses témoignages d'estime et pour inspecter le régiment dont il est titulaire.

A la même époque et peu après la démission politique du ministre des affaires étrangères, comte Goluchowski, l'armée active a fait une autre perte très sensible par la démission du ministre de la guerre, le général von Pittreich. C'est le général Schöwisch, jusqu'ici ministre de la défense nationale, qui lui succède.

Notons encore, comme mutation ayant une grande importance pour le haut commandement, que l'archiduc Léopold-Salvator, commandant de la XXVe division d'infanterie, a été attaché comme adjoint à l'inspecteur général de l'artillerie, le général von Kropatulek; on peut donc dès maintenant le considérer comme le futur inspecteur général de l'artillerie.

La démission du ministre de la guerre a causé une réelle surprise et les plus vifs regrets. L'activité du général von Pittreich pendant les quatre années qu'il passa au ministère, avait été extrêmement grande; dès la première année, il mena à chef d'importantes réformes militaires et administratives. Il a pu ensuite donner une solution au grand problème du renouvellement de l'artillerie de campagne. Il part au moment où les crédits accordés par les délégations permettront de parachever cette œuvre. De nombreuses réformes de moindre importance sont aussi dues à son initiative; ainsi la révision du code pénal, des modifications dans l'équipement, des améliorations depuis longtemps désirées dans l'uniforme des officiers, etc. Ces quelques exemples prouvent combien le démissionnaire savait mener à chef de grands projets sans négliger les questions de détail. Ce fut aussi un de ses principaux mérites d'avoir développé la confiance de l'armée dans les chefs; il a d'ailleurs toujours exigé de le part de ceux-ci un grand respect de la personne du soldat. Discipline sévère, mais justice pour tous. Telle était sa devise.

Le nouveau ministre de la guerre, général Schöwisch, est âgé de 62 ans. Il a presque constamment servi dans l'état-major général. Divisionnaire en 1895, chef de section au ministère de la guerre en 1899, commandant de corps en 1902, il fut nommé ministre autrichien de la défense nationale l'année dernière. C'est un homme très cultivé, mais c'est surtout un homme d'action, auquel l'armée regarde avec une entière confiance.

Le général von Talsche lui a succédé comme ministre de la défense na-

tionale. Il appartient au génie. Au cours de sa brillante carrière, il s'est acquis la réputation d'un homme extrêmement capable ; supérieur bienveillant, il est en même temps un parfait gentilhomme.

* * *

Les premières nouvelles qui ont été lues de la création d'une artillerie da landwehr ont été données par la presse, vers le milieu de septembre. Sous réserve du vote des crédits nécessaires, ces projets recevront un commencement d'exécution dès le 1^{er} avril 1907. Il y aura une batterie par brigade de landwehr ; la batterie comprendra 4 officiers, 1 cadre, 68 hommes et 47 chevaux. Chaque année verra la formation d'une nouvelle batterie, de sorte qu'en 1910 le régiment sera complet ; il y aura six pièces nouveau modèle par batterie et deux groupes (divisions) par régiment.

D'après des renseignements précis donnés par la *Neue freie Presse*, la même réforme va s'accomplir en Hongrie. Mais tandis qu'en Autriche les effectifs de l'artillerie de landwehr sont fournis par les classes d'âge surtout de l'élite, en Hongrie on créera un corps spécial et ceci au moyen d'une augmentation générale des effectifs.

La discussion qui s'est engagée à ce propos dans la presse aura sa répercussion au parlement autrichien. Relevons deux ou trois points touchés par le ministre dans sa réponse à une interpellation qui lui avait été faite à ce sujet.

Malgré cette augmentation, la dotation des divisions d'infanterie et d'artillerie restera le même, à savoir un régiment d'artillerie de campagne par division. Puis on donnera une plus forte artillerie au commandant de corps ; il en a souvent besoin, soit comme colonnes séparées, soit pour la formation de corps de troupes combinés. Chaque commandant de corps disposera donc désormais de trois régiments d'artillerie de campagne (dont un d'obusiers). Il y aura ainsi 29 nouveaux régiments, dont 14 d'obusiers.

Administrativement ces batteries feront partie des divisions territoriales déjà organisées pour le recrutement de la landwehr, laquelle est actuellement une troupe de première valeur. La durée du service est maintenue à deux ans, et une augmentation des effectifs sera la conséquence inévitable de cette réforme. Le ministre Schönaich s'est rendu à Buda-Pest pour conférer à ce sujet avec ses collègues hongrois, et il faut vivement souhaiter que les délégations, qui doivent se réunir à la fin de novembre, accepteront les projets.

* * *

Le projet de budget de 1907 pour la défense nationale prévoit une augmentation de dépenses de près de quatre millions de couronnes, alors que, ces années précédentes, l'augmentation ne dépassait pas la moitié de cette somme. Il est vrai de dire qu'à elles seules, la gendarmerie et la police y

sont pour 1 250 000 couronnes; mais que, d'autre part, les dépenses pour la création de l'artillerie de landwehr ne sont pas comprises dans ce chiffre. Sur les 184 millions de crédit votés pour la réorganisation de l'artillerie de campagne, l'Autriche devra en payer 120, la Hongrie 63.

A noter dans les nouveaux chapitres du budget, ceux concernant l'établissement de deux brigades de cavalerie de landwehr et la fondation de deux nouvelles écoles pour les volontaires de la cavalerie (Einhähig-Freiwilliger-Schulen).

Le régiment d'infanterie landwehr n° 37¹, a maintenant trois bataillons; le régiment « paix », n° 23, recevra son troisième bataillon l'année prochaine.

* * *

Les essais pour le nouvel uniforme ne sont pas tout à fait terminés; certains points semblent cependant arrêtés, mais nous y reviendrons en temps et lieu. Notons seulement qu'on prévoit plus de liberté qu'autrefois en ce qui concerne les accessoires de la tenue des officiers (les gants ternes ou glacés, les guêtres, les galoches, les manteaux fourrés, etc., sont admis). On a aussi institué des insignes spéciaux pour les bons tireurs et les bons instructeurs, ainsi qu'un certain nombre d'autres distinctions.

* * *

L'archiduc Otto, le neveu de l'empereur, est mort subitement le 1^{er} novembre. C'est une grande perte pour la maison royale et pour l'armée, dans laquelle il avait occupé une haute position². C'était le type d'un officier de cavalerie accompli.

CHRONIQUE BELGE

(De notre correspondant particulier.)

L'enceinte d'Anvers. — L'Esperanto. — Séparation des artilleries de campagne et de forteresse. Fusion de l'artillerie de forteresse et du génie. — Le nouveau règlement des travaux de campagne. — Les ballons-pilotes. — Les ballons, les automobiles et la Croix-Rouge aux grandes manœuvres. — Le nouveau service en campagne de la cavalerie.

Les lecteurs de la *Revue militaire suisse* connaissent la question de la réfection de la Place d'Anvers. Une commission mixte composée de membres du Parlement et d'officiers a été réunie fin juillet et a été chargée de rechercher les modalités capables de constituer, le plus économiquement et le plus puissamment, l'enceinte d'Anvers. La *Belgique militaire*, tout d'abord, avait estimé que la ceinture de forts espacés de 5000 mètres et des

¹ Voir *Revue militaire*, livraison d'octobre 1906, p. 795.

² Voir *Revue militaire*, livraison d'août 1906.

redoutes intermédiaires, dans un site aussi ouvert que celui d'Anvers, ne répondait pas aux nécessités poliorcétiques actuelles. Un ingénieur député a proposé de combler ces lacunes au moyen d'une ceinture de redoutes permanentes, établies à 2000-2500 mètres en arrière et vis-à-vis des intervalles des ouvrages de la ligne extérieure. Cette ceinture aurait pour objet, non seulement de donner à la ligne des forts une efficacité de résistance complète, mais de suppléer l'enceinte. Une deuxième ligne ou enceinte de sûreté serait cependant organisée en utilisant les obstacles, cours d'eau, fossés, talus de chemin de fer, enceignant la ville et qui seraient reliées et couvertes par des défenses accessoires, pourachever de mettre la ville à l'abri de coups de mains tentés par de petites fractions qui auraient réussi à franchir les intervalles et pour contenir les habitants. Ce député déclarait, d'autre part, qu'il ne pouvait en aucune façon donner son approbation à l'*enceinte de sûreté*, proposée par le gouvernement, qu'il dénommait une « enceinte de pacotille »; que dans le cas où une enceinte serait admise, il fallait lui donner le maximum de puissance et lui donner les propriétés d'une *enceinte de siège*. « Je comprends, disait-il, qu'on hésite entre rendre la ville après la chute de la ceinture des forts et la résistance à outrance; mais je ne puis admettre l'enceinte du gouvernement, qui ne prolongerait la résistance que de 3 ou 4, peut-être de 15 jours. »

Le major Deguise, le distingué professeur de fortification de notre Ecole de guerre, soutient qu'*une enceinte de sûreté* suffit pour notre *Réduit national*; mais la grande majorité de nos officiers partagent la conviction exprimée par la commission militaire de 1900, comme par celle de 1859 et par la *Belgique militaire*, c'est-à-dire que l'enceinte d'Anvers doit être *capable de soutenir un siège en règle*. Le général Ducarne a développé à nouveau cette opinion devant la commission mixte et il a lumineusement démontré que le bombardement serait un moyen d'attaque inefficace contre une place comme Anvers. Bref, la discussion continue vigoureuse et passionnée autour du problème d'Anvers. Pour toutes les petites puissances, Suisse, Hollande, Roumanie, Portugal, Danemark, Belgique, la question de la forteresse, base d'opérations, place de refuge et réduit national, est une question vitale qui soulève d'âpres controverses,

Chez nous, il est très probable que la ligne avancée, position de résistance principale, sera renforcée et que le noyau sera constitué par un canal circulaire fortifié, puissamment armé, de manière à lui donner les propriétés d'une *enceinte de siège formant deuxième ligne de défense*.

* * *

On commence à se préoccuper en Belgique de l'Esperanto. Le commandant Lemaire, bien connu par les immenses services qu'il a rendus à l'Etat indépendant du Congo et par ses expéditions scientifiques en Afrique, a été

depuis 1897 un partisan éclairé de l'adoption d'une langue universelle. Le congrès de Genève a suffisamment mis son nom en vedette. Il a entrepris, par la parole et par la plume, de faire connaître à ses compatriotes l'utilité de la connaissance de cette langue seconde, la même pour tous, qui rapprocherait les peuples et les individus, et ferait notamment sentir ses bienfaits dans les travaux de la Croix Rouge et dans les relations entre belligérants. Souhaitons que les pouvoirs publics et les personnalités appuient et soutiennent cette propagande.

* * *

Le ministre de la guerre a institué, il y a deux mois, une commission composée d'officiers généraux et supérieurs chargée d'examiner la question suivante :

1^o Quelle est l'organisation à adopter pour l'artillerie de campagne par suite du réarmement de ce corps ?

2^o N'y a-t-il pas lieu de séparer complètement l'artillerie de campagne d'avec l'artillerie de forteresse ?

3^o Ne serait-il pas préférable de fusionner l'artillerie de forteresse et le génie, en vue d'assurer plus d'unité dans les principes de défense des forteresses.

4^o Dans l'hypothèse où la question 3^o ci-dessus serait résolue affirmativement, quelles sont les règles à suivre pour régler l'avancement des officiers et des cadres subalternes appartenant à ces armes ?

La commission vient de se prononcer en rejetant la fusion de l'artillerie de forteresse et du génie. Cette fusion était désirée par certains esprits, en se basant sur l'idée que l'officier chargé de construire les forteresses doit aussi être appelé à les défendre, et réciproquement. Il est certain qu'un grand progrès serait ainsi réalisé, mais on a fait valoir que le rôle de l'artillerie et celui du génie dans la guerre de forteresse sont parfaitement distincts. La première de ces armes manie les canons et le matériel, tandis que la seconde effectue les travaux d'organisation et de sape. Mais on peut répondre qu'il est indispensable de tenir compte, dans ces travaux, de la manière dont ils sont défendus par l'artillerie; que les facteurs, établissement et défense, réagissent constamment l'un sur l'autre durant toutes les opérations d'un siège.

Quant à la séparation des artilleries de campagne et de forteresse, elle sera presque certainement votée. Ce sont bien là deux armes nettement différentes quoique maniant toutes deux des canons; il faut un esprit, un caractère tout opposé et l'on peut soutenir sans paradoxe qu'il y a plus de divergence entre un artilleur de campagne et un artilleur de forteresse qu'entre un fantassin et un cavalier. D'une part, c'est le combat en campagne; l'officier doit être un cavalier accompli; d'autre part, c'est la défense des places, il a une position plus sédentaire qu'un intendant.

La puissance du feu de l'infanterie et de l'artillerie moderne conduit à faire un large emploi des travaux de campagne, en particulier des tranchées-abris, et cela même dans l'offensive. On a dit qu'un des traits caractéristiques de la tactique de l'infanterie japonaise avait été l'association, à un degré jusque-là inconnu, de la *pelle* et du *fusil* dans le mouvement en avant pour assurer la possession définitive du terrain conquis. Les armées les plus imbues d'esprit offensif, l'armée allemande par exemple, ont vu étudier cette question dans de nombreux articles.

Les comptes rendus de la campagne nous montrent l'infanterie japonaise se creusant, même dans l'offensive, des abris à chaque arrêt un peu prolongé de la chaîne, un homme sur deux tirant pendant que l'autre travaille couché, creuse la terre et se couvre d'un petit bourrelet protecteur ; puis, les soutiens et les réserves utilisant ultérieurement les mêmes abris, les perfectionnant, les transformant en points d'appui qui permettent, soit de soutenir utilement les fractions les plus avancées, soit de leur servir de repli, soit de repousser dans de meilleures conditions un retour offensif de l'ennemi.

Cet emploi intensif de tous les abris du terrain au combat et la création artificielle d'abris, quand les couverts font défaut, est une nécessité absolue en présence de l'armement moderne, et les succès de l'infanterie japonaise montrent péremptoirement que cette manière de procéder, judicieusement employée, ne nuit nullement à l'esprit d'offensive.

D'autre part, la profondeur des zones battues rend souvent très difficile le stationnement des réserves, même soustraites à la vue de l'ennemi, si elles ne sont pas abritées par un obstacle matériel. Aussi a-t-on souvent vu les réserves russes et japonaises se creuser, même très loin de la première ligne, des abris pour se soustraire aux effets du tir lointain de l'artillerie.

Tenant compte de ces enseignements, le Département de la guerre belge vient de remplacer le règlement de l'espèce datant de 1896 par un autre plus moderne. Comme le dernier règlement de tir, ce manuel est divisé en deux parties. La première, qui doit-être connue de tous les gradés, contient des prescriptions relatives à l'exécution des travaux que l'infanterie est appelée à faire en campagne, avec l'aide des outils de campement individuels et avec les outils et objets tirés des voitures du génie. La seconde partie, à l'usage des officiers, renferme les directives tactiques et techniques à observer pour la conception et l'établissement des travaux : dégagement du champ de tir, retranchements, défenses accessoires, appropriation des couverts et obstacles, rideaux, masques et communications.

Le nouveau règlement donne la nomenclature et la figuration des outils mis à la disposition des troupes en temps de guerre ; il évalue les dimensions des tranchées types d'après une mesure tangible : la pelle ; il rend réglementaires les abris de tranchées d'utilité si impérieuse depuis la généra-

lisation du tir fusant ; enfin, il accentue l'importance des rideaux et masques dans l'organisation du terrain, depuis l'emploi de la poudre sans fumée.

Le manuel est complété par une série de tableaux permettant, par leurs données, la résolution rapide de tous les problèmes relatifs aux travaux de campagne qui peuvent se présenter pendant les opérations. Ces tableaux ont trait aux épaisseurs à donner aux masses couvrantes, aux longerons des passerelles, aux coefficients de travail, aux durées d'exécution des travaux et aux matériaux nécessaires.

A la suite de l'expérience acquise au cours de la dernière campagne, les Russes et les Japonais ont décidé de *munir chaque soldat d'infanterie d'un outil portatif*, alors que la proportion en vigueur était déjà de un outil pour deux hommes environ (les réserves d'outils de bataillon et de régiment non comprises). Le nombre des cisailles à mains affectées aux compagnies à cause de l'emploi étendu des réseaux de fil de fer par les Russes a été augmenté sensiblement. Ces renseignements montrent combien nous avions à faire dans notre armée pour compléter le nombre absolument insuffisant des outils possédés par nos compagnies. Il y a là, pour nous, un véritable danger, et l'on ne saurait prendre trop rapidement les mesures nécessaires pour y parer, en doublant au moins la dotation actuelle en outils portatifs de notre infanterie. Chaque soldat doit avoir son outil. Au lieu de cela, le nombre d'outils de la compagnie n'a pas été changé en Belgique ; tout au contraire, il a été diminué de 6 pioches, 12 haches et 3 scies à main.

Notre enseignement des travaux de campagne ne se fait pas en général d'une manière pratique. Il ne consiste le plus souvent que dans l'exécution des profils réglementaires, d'une manière absolument mécanique, dans un coin du terrain de manœuvre, et sans aucune idée tactique d'adaptation au terrain. Il importe au plus haut point de rompre avec ces errements surannés.

L'essentiel dans les travaux de campagne, c'est leur emploi tactique. Il faut donc les effectuer au cours d'exercices de combat, et en fonction de ceux-ci, quitte à ce que ces exercices soient spécialement organisés à cet effet. On arrive très vite, par la pratique, à donner aux cadres subalternes des notions saines en ce qui concerne le placement des ouvrages sur le terrain, l'utilisation et l'aménagement des couverts naturels existants, en s'adressant au jugement et à l'initiative raisonnée de tous les travailleurs.

Enfin, l'instruction des fantassins ne serait pas suffisante, s'ils ne savaient percer des créneaux dans un mur et établir les défenses accessoires les plus usitées : abatis et réseaux de fil de fer. Ici, la question est moins simple. Les crédits font défaut à l'infanterie pour la pratique de ces travaux.

On peut regretter que les auteurs du nouveau manuel n'aient pas fait

un pas de plus dans la voie du progrès, en supprimant radicalement les redoutes qui sont des types de travaux surannés, des nids à projectiles favorisant la défense passive sous le fallacieux vocable de points d'appui. Ces ouvrages absorbent un travail exagéré, trop d'hommes pour leur défense, et fournissent moins de feux que les simples tranchées recti ou curvilignes. Il faut souvent même consacrer à leur construction des troupes du génie. Le règlement prévoit aussi plusieurs types de tranchées alors qu'une seule suffit, qui soit applicable dans tous les cas. Les tranchées couvrantes en colonne sont surannées. Il convient de rejeter la routine, le mécanisme et le schéma ; on doit supprimer les redoutes et autres ouvrages fermés, plier la fortification de campagne à son emploi tactique, surtout dans l'offensive, habituer les hommes à travailler dans les conditions où ils se trouveraient le plus souvent au combat, c'est-à-dire rapidement, souvent dans la position couchée ; ensuite faire comprendre à la troupe qu'après avoir travaillé à un abri, on ne peut pas s'y coller indéfiniment, et qu'il faut, au contraire, l'abandonner, dès que la situation exige qu'on change de position pour creuser la terre plus loin.

On voit que, tout en méritant des louanges, notre nouveau manuel de fortification du champ de bataille doit encore réaliser plusieurs desiderata pour être entièrement à hauteur des nécessités contemporaines. Nul doute que ces progrès ne soient prochainement accomplis lorsque notre futur règlement sur les exercices et les manœuvres de l'infanterie sera promulgué.

* * *

Le problème de l'emploi des ballons à la guerre est l'objet des préoccupations du monde militaire dans tous les pays.

En dehors des dirigeables, on cherche à se servir des aérostats libres ordinaires pour le service de reconnaissance et de renseignements et pour le lancement des torpilles au-dessus des positions ennemis et des places assiégées.

Deux novateurs travaillent activement en Belgique dans ce domaine : MM. le capitaine Marga et Adh. de la Hault.

L'importance du service d'informations exige que rien ne soit négligé pour être renseigné exactement et à temps. Dans ce but, les inventeurs ont imaginé des ballons-pilotes jaugeant trois à quatre mètres cubes, munis d'un appareil spécial actionné par deux procédés — l'un chimique, l'autre mécanique — pour les diriger automatiquement vers un point donné et y atterrir après un temps déterminé. Leur dégonflement et leur chute se font ainsi sans l'intervention d'un aéronaute : tout est réglé au départ d'après la direction et la vitesse du vent, à l'instar d'une fusée à temps qui éclate après une durée et un parcours prévus.

Le procédé mécanique consiste en un mouvement d'horlogerie à déclan-

chement qui libère un ressort tendu muni d'un stylet. Le dit ressort en se débandant entraîne le stylet le long de la paroi du ballon, déchire celle-ci et le gaz s'échappe.

Ces petits ballons-pilotes, lancés en aussi grand nombre qu'on le veut, peuvent porter au loin des avis, des renseignements ; recueillis, ils seront éventuellement renvoyés au point de destination, munis de la réponse ou d'informations nouvelles. Tout le monde est apte à les expédier ou à les recevoir et la cryptographie assurera le secret des correspondances.

Pourra-t-on utiliser le principe de la chute automatique de ces ballons pour lancer des explosifs ? La question semble délicate, car il faudrait, dans ce cas, un point de chute et, par conséquent, un lancement très précis. Quoi qu'il en soit, des expériences concluantes ont déjà eu lieu. Elles ne sauraient passer inaperçues. Tout récemment, nombre de ces petits ballons ont été lancés du château du capitaine Marga, à Dieghem ; ils portaient des cartes de renseignements à compléter sur l'état athmosphérique, thermométrique, barométrique, etc., de la région où ils devaient tomber. Les réponses sont parvenues ; très peu de ces ballons furent perdus.

On sait que la conférence de La Haye prononça en 1899 l'interdiction, pendant cinq années, de l'usage d'explosifs lancés par des ballons ; mais cette convention est morte, n'ayant pas été renouvelée.

Pour réaliser les ballons-torpilles, les inventeurs ont appliqué le panneau de déchirures à de grands ballons-pilotes de cinquante mètres cubes qui, gonflés au gaz hydrogène, peuvent emporter des charges de trente kilos d'explosifs. Les parcours des ballons seront calculés comme les portées du tir. On évaluera semblablement la fourche des vents bien étudiés, puis on lancera les ballons chargés d'explosifs vers le point à atteindre.

* * *

Durant nos dernières grandes manœuvres de division contre division une section d'aérostiers a été mise successivement à la disposition de la direction des manœuvres, puis de chacun des chefs de parti.

Bien que la présence de ballons aux manœuvres soit devenue fréquente depuis une dizaine d'années, chez la plupart des puissances européennes, ces engins n'avaient encore été utilisés en Belgique que pour les manœuvres de forteresse d'Anvers, en 1895, 1901, 1903 et 1906. Il y a cependant un peu plus de vingt ans que la compagnie d'ouvriers du génie fut chargée de l'organisation d'un service aérostique militaire. Il a fallu de longues années pour mettre peu à peu cet organisme nouveau au rang des établissements analogues des grandes puissances ; le matériel ne comportait d'abord qu'un seul ballon, gonflé au gaz d'éclairage, l'*Argus*, qui fit des ascensions retentissantes, entre autres la nuit où, parti d'Anvers, il vint descendre, à l'aube, dans la mer du Nord en vue des côtes de la Hollande.

La substitution de l'hydrogène au gaz d'éclairage pour le gonflement des ballons captifs et l'emploi de tubes à haute pression pour le transport du gaz furent deux étapes importantes dans la voie du progrès pour nos aérostiers militaires ; la dernière a été l'acquisition de ballons cerfs-volants.

Le rôle du ballon captif qui a pris part aux manœuvres fut principalement de permettre des reconnaissances tactiques au moment des engagements sérieux, mettant en présence des effectifs considérables. L'officier, placé dans une nacelle de ballon située à cinq cents mètres d'altitude, a sous les yeux un cercle de visibilité théorique de plus de cinquante kilomètres de rayon ; mais l'opacité de l'atmosphère plus ou moins brumeuse, la faible portée de la vue humaine, les couverts nombreux formés par les plantations et les pentes rapides, réduisent considérablement le champ de la vision réelle. D'un coup d'œil, un observateur exercé peut cependant découvrir des indices suffisants pour se rendre compte de la situation des principales troupes adverses et de leurs mouvements, à la condition qu'elles soient situées à moins de sept à huit kilomètres.

Le ballon des aérostiers militaires a été accessoirement utilisé pour donner des signaux phoniques et optiques à toutes les troupes participant aux opérations, principalement pour indiquer les suspensions et la fin de la manœuvre.

* * *

Un hôpital volant, constitué par le personnel civil de la Croix-Rouge de Belgique, a été attaché à chaque division. Ces essais, tentés pour la première fois chez nous, ont donné d'excellents résultats. Néanmoins, pour que ces exercices puissent réellement servir à l'instruction pratique du personnel, il est indispensable qu'ils se continuent chaque année.

Des automobiles ont été mises à la disposition des états-majors ; des camions automobiles accompagnaient les compagnies cyclistes pour accélérer leurs déplacements et les débarrasser du souci de leurs bagages ; enfin, des motocyclettes ont été utilisées par les estafettes. Ces expériences continuent à prouver que la pratique de ces engins est vivement désirable dans les armées, mais il convient de multiplier ces moteurs dans une proportion beaucoup plus sensible afin d'en connaître entièrement les avantages et les inconvénients et la mesure dans laquelle ils doivent ou peuvent fonctionner en campagne.

* * *

Durant les grandes manœuvres, une brigade, d'une part, et un régiment de cavalerie, d'autre part, ont appliqué de nouvelles prescriptions concernant le service de la cavalerie en campagne. Comme je l'ai signalé dans une précédente chronique, notre règlement sur le service en campagne, toujours provisoire, date de 1893. L'exploration et le service de sûreté en marche y étaient régis par des dispositions schématiques bien faites pour

paralyser l'initiative : escadrons avancés détachant un réseau de patrouilles.

La découverte (l'exploration) au loin et la sûreté ou protection des colonnes sont devenues deux missions complètement indépendantes l'une de l'autre et, dans ce but, elles sont confiées à des troupes différentes. La première tâche appartient exclusivement à la cavalerie ; la seconde repose sur des troupes de toutes armes, infanterie, cavalerie, cette dernière étant plus spécialement chargée de garantir la sûreté à distance. Il semble qu'on eût logiquement agi en comptant dans ce but sur l'aide efficace des compagnies cyclistes. Même dans les divisions, brigades ou régiments de cavalerie de découverte (d'exploration), la sûreté des unités de cavalerie devrait être assurée presque exclusivement par des unités cyclistes qui possèdent la mobilité, la vitesse, la résistance (le feu) et l'endurance.

Ce principe de la séparation de la découverte et de la sûreté est appliqué à toute troupe opérant isolément et le principe d'économie des forces est respecté par un emploi large, éclectique, de reconnaissances d'officiers, de partis de découverte et de partis de sûreté, dont le nombre, la force et l'objectif varient avec les intentions du commandement, la situation respective des troupes adverses, le terrain et les circonstances, réalisant ainsi la plus large liberté.

A côté de ces éloges mérités, les nouvelles prescriptions doivent être l'objet de quelques critiques ; certaines dispositions manquent de clarté, se contredisent parfois. Le chapitre des avant-postes de cavalerie gagnerait à être allégé de quelques termes nouveaux peu heureux et de prescriptions de précautions superflues, telles que les détachements de sûreté loin de l'ennemi, les avant-postes de jour. Celui des généralités confond, en certains points, la sûreté à distance avec la recherche des renseignements qui sont d'essence tout à fait différente, la sûreté pendant les marches des colonnes de cavalerie et des colonnes de toutes armes à distance et rapprochée.

CHRONIQUE DES ÉTATS-UNIS

(*De notre correspondant particulier.*)

Un aspect des rapports de l'Etat avec le simple soldat. — La concentration des troupes dans des postes de brigade. — Un desideratum du lieut.-général Chaffee : le *Service Corps*. — Le corps expéditionnaire de Cuba. — West Point en butte à la critique. — Le réglage du fusil, modèle 1903. — Une recrue d'une espèce particulière.

A l'occasion des manœuvres spéciales qui ont eu lieu cet été dans diverses régions des Etats-Unis, un assez grand nombre d'unités de l'armée régulière ont dû effectuer des parcours considérables, et l'état-major général a saisi avec empressement cette occasion pour faire voyager par voie

de terre les troupes montées. Ainsi que nous le disions dans notre dernière chronique, on pensait en haut lieu que ces trajets, rompant la monotonie de la vie de garnison, seraient tout à la fois avantageux pour l'instruction pratique des troupes et bons pour le moral des hommes. On y trouvait volontiers un remède infaillible contre la désertion, notre grande plaie.

Il paraît qu'on s'est trompé ! Du moins c'est ce qu'affirment certains officiers très en vue et qui semblent bien placés pour connaître la question.

Les longues routes ennuent et fatiguent MM. les soldats, qui y voient un surcroit de besogne, sans suffisantes compensations.

En ce qui nous concerne, nous n'avons rien relevé de semblable. La brigade mixte de Ft Logan (Colorado), par exemple, qui, à peine de retour de pénibles manœuvres en Wyoming, fut dirigée de nouveau par étapes sur Colorado Springs pour y participer à des revues, nous a paru en parfait état, *au moral* comme *au physique* ; les hommes étaient bien entraînés, gais, pleins d'entrain et nullement pressés de regagner leur garnison. Peut-être est-ce là une exception. Il est possible que, dans quelques cas, les troupes aient été surmenées. Il faut reconnaître que les routes sont plus fatigantes pour les hommes qu'en Europe, par suite de l'obligation où nous sommes de dresser le camp en arrivant à l'étape, au lieu de cantonner. Quoi qu'il en soit, les déclarations faites par les officiers dont nous venons de parler ont été très désappointantes pour le *War Department*. Telle est chez nous l'importance de la question des désertions que nonobstant les avantages techniques d'une méthode d'instruction, cette dernière devra être abandonnée s'il est prouvé qu'elle amène du découragement chez les hommes de troupe.

Ceci montre bien l'étendue du mal. Des remèdes de toutes sortes ont été proposés depuis que notre système de recrutement existe. Si nous revenons encore une fois sur ce sujet, c'est pour mentionner un nouvel aspect de ce sempiternel problème.

Dans ces derniers temps, on a beaucoup parlé de l'augmentation de la solde. Le brigadier-général Dodge, payeur en chef de l'armée, dans son rapport de 1905, faisait justement ressortir, qu'au taux des salaires dans la vie civile, 13 dollars, ou 67 fr. 60 par mois, sont absolument insignifiants comme paie de simple soldat. Les tarifs de solde n'ont pas été revisés depuis 1870, et l'on sait si la rémunération du travail a augmenté en trente-six ans. D'ailleurs la paie du *private*, dès 1849, était, pour ce temps-là, presque la même qu'aujourd'hui (D. 12 et 11 : soit respectivement, 62 et 57 fr.) ; et à une certaine époque, au lendemain de la guerre civile, elle était même bien supérieure : D. 16, ou 83 fr. 20 pour les trois armes. Toutefois, et quoique une élévation de paie s'impose, il est impossible qu'on puisse arriver sur ce point à marcher de front avec les carrières civiles. Lorsqu'un ramasseur de fruits, dans l'ouest se fait douze francs cinquante par jour, et

un aide-maçon de 25 à 30 francs, la concurrence est impossible pour l'armée. Il faut rendre le service attrayant de quelqu'autre manière ; reconstituer, si c'est possible, un esprit militaire. Dans ce sens, le colonel Ch.-W. Larned, professeur à West Point, a fait paraître dans l'*International Review* un article très suggestif. Il s'inspire évidemment des théories avancées par Jaurès et Bebel, ainsi que des tendances qui se manifestent en France relativement au rôle d'éducateur dévolu à l'officier. Il reconnaît que tout ce qui, dans les institutions militaires, est empreint d'un caractère de « servage » (*feudal bondage*) a fait son temps, surtout dans un pays où le service est facultatif. Le contrat qui lie l'homme au drapeau est unique dans son genre, il est en définitive inégal, certainement plus avantageux pour l'Etat que pour l'engagé volontaire. Contrairement à ce qui se passe dans la vie civile, ce dernier ne peut obtenir l'annulation du contrat, s'il est lésé par son employeur. En pratique, il n'a aucun recours, et c'est là souvent la raison pour laquelle il déserte. Le colonel Larned juge que, pour faire compensation à cette inégalité, l'Etat devrait offrir à l'homme de troupe des avantages éducationnels sérieux. Pour lui, la multitude de petits postes où se morfondent des détachements infimes devraient être remplacés par cinq ou six grandes garnisons, convenablement situées et où pourraient s'établir des cours de toutes espèces, gratuits et de nature à faciliter aux soldats l'accès de certaines positions civiles à leur libération. La proportion de placés d'officiers sortant du rang serait augmentée ; et le niveau des écoles de garnison considérablement relevé. Ces écoles, enfin, délivreraient des certificats d'aptitude au grade d'officier de seconde ligne (*volunteers*), valables pour le cas de guerre.

Dans quelles mesures cette organisation attirerait-elle dans les rangs de meilleurs éléments, c'est ce qu'une longue expérience seule pourrait montrer.

* * *

Du reste, jusqu'à un certain point, les idées du savant professeur vont être mises en pratique. Le ministre de la guerre, M. Taft, a en effet annoncé que le gouvernement se propose d'abandonner les petits postes. Sept garnisons viennent d'être désignées comme devant être agrandies considérablement. Ce sont : Ft Riley et Ft Leavenworth, en Kansas (déjà sièges d'écoles d'application) ; Ft Sam Houston, au Texas ; Ft Robinson, en Nebraska ; Ft Russell, en Wyoming ; Ft Sill, en Oklahoma ; et Ft Oglethorpe sur l'emplacement du champ de bataille de Chickamanga.

Cette décision est d'autant plus opportune que depuis quelque temps on commençait à voir se présenter ici les symptômes d'un mal dont souffrent plusieurs pays d'Europe, la France notamment. L'influence des politiciens avait amené la création de postes dans nombre de localités sans aucune importance stratégique, et pour le seul bénéfice de fournisseurs locaux et

de propriétaires de terrains. On pouvait presque dire que le tableau d'emplacement des troupes représentait les zones d'activité des Congressmen dans leurs districts respectifs ! Cela est surtout visible dans le Nord Ouest. Nous avons constaté nous-même, l'année dernière, le morcellement vraiment lamentable des régiments en Nebraska, Montana et Washington.

Sous le rapport budgétaire, la création de grands postes sera évidemment un avantage ; mais c'est surtout, on le conçoit, l'instruction des troupes qui en profitera. Les corvées, le « travail », le service de garde n'absorbent pas sensiblement plus d'hommes dans une garnison de deux régiments que dans une de deux compagnies. Actuellement, dans les petits postes, sur un effectif de 120 hommes, par exemple, il n'est pas possible de disposer, pour l'exercice, de plus de 70 fusils ; tout le reste est « employé » ou de service.

D'autre part, les nouvelles garnisons consisteront en troupes des trois armes, et cela permettra aux généraux de se familiariser avec le maniement des brigades ; les manœuvres de division deviendront pratiquables, de temps en temps, par le groupement des unités de postes situés à une raisonnable distance les uns des autres. Il ne faut pas oublier qu'aux Etats-Unis les officiers généraux ayant *manœuvré*, dans le sens européen du mot, sont de brillantes exceptions : au moment où éclata la guerre contre l'Espagne, trois généraux seulement avaient exercés le commandement d'une brigade sur le terrain, MM. Miler, Brooke et Merritt — et leur expérience remontait à la guerre civile...

Il est assez curieux de constater que les Etats-Unis, pendant longtemps si en arrière des grandes puissances militaires d'Europe au point de vue de l'instruction supérieure des troupes, vont peut-être bientôt se trouver au niveau de ces puissances, par suite de l'évolution même des procédés d'instruction du Vieux Monde. Ne voit-on pas en France, actuellement, se manifester une tendance sérieuse vers les Camps d'instruction, la suppression des grandes manœuvres annuelles à effectifs trop faibles, et leur remplacement par des exercices plus rares, mais effectués sur le pied de guerre ? (Voir, par exemple, la *France militaire* du 29 juin 1906. Réformes désirables).

* * *

Un peu plus haut, nous parlions de la pénurie d'hommes disponibles pour les exercices dans certaines garnisons. C'est précisément pour remédier à cet inconvénient que le lieut.-général Chaffee réclame avec insistance la création d'un *Service Corps*, à l'effectif de 7000 hommes. Il est de fait que nous n'avons pas de Train, ce qui est certainement une anomalie. Non seulement on est contraint de faire des prélèvements continuels sur les unités combattantes, mais, à tout bout de champ, on doit engager des ouvriers et des conducteurs civils, qui sont, bien entendu, coûteux, indisciplinés et aussi

peu sûrs en cas de danger que les fameux charretiers de Gribbeauval. Les compagnies du *Service Corps* fourniraient des secrétaires à l'état-major et des ouvriers de diverses catégories.

Toutefois ce n'est là qu'une proposition, et le vent n'est pas aux augmentations d'effectifs. Nous n'avons pourtant pas à nous plaindre des effets du militarisme. On peut voir par le tableau ci-joint que si notre *peace establishment* est plus fort *absolument* qu'à aucune autre époque de notre histoire, il reste, *par rapport au chiffre de la population*, moins élevé qu'à trois reprises différentes depuis 1800.

Année.	Population.	Effectif.	Proportion de soldats sur 1000 habitants.
1800	5,308,483	4,436	833
1810	7,239,881	9,921	1,378
1820	9,638,483	8,942	927
1830	12,866,020	5,951	462
1840	17,069,453	10,570	602
1850	23,191,876	10,763	421
1860	31,443,321	16,367	520
1870	38,558,371	37,075	963
1880	50,155,783	26,509	527
1890	62,947,714	27,095	430
1900	76,085,749	68,155	895

Et si l'on représente par le coefficient 1 la proportion de soldats par 1000 habitants, aux Etats-Unis, à l'époque actuelle, on trouve que cette proportion est pour le Japon : 4,7 ; pour l'Autriche : 9,2 ; pour l'Allemagne : 13,1 et enfin pour la France : 19,4. ¹

* * *

Mais si petite que soit notre armée, elle ne reste pas longtemps les bras croisés. A peine est-on tranquille du côté des Philippines qu'il faut songer à opérer une descente à Cuba.

Quoiqu'une chronique comme celle-ci ne puisse espérer faire de « l'actualité » dans la force du terme, nous devons mentionner la formation du corps expéditionnaire. La « première expédition » ainsi qu'on l'appelle en langage officiel, se compose d'environ 5000 hommes, qui, au moment où nous écrivons, sont déjà rassemblés sur les côtes de l'Atlantique, à Newport News.

Cette division est placée sous les ordres du brigadier-général Funston, qui s'est rendu célèbre en Amérique par la façon dont il s'est emparé du chef filipino Aguinaldo, et qui, depuis, a acquis une renommée de meilleur

¹ Ces différents chiffres émanent d'un travail établi par le général Miles, ex-généralissime de l'armée des Etats-Unis.

aloï par la manière remarquable avec laquelle il a assuré l'ordre et organisé les secours à San Francisco, lors du désastre d'avril dernier.

La composition de la division est la suivante :

Grand Etat-Major	{	1 lieut.-colonel, chef. 6 aides; 1 secrétaire (capitaine); 1 inspecteur général (major).
Petit Etat-Major	{	1 chef quartier-maitre et 6 aides; 1 chef commissaire (subsistances) et 1 aide ; 1 chef du service de santé (colonel) et 1 inspecteur ; 1 chef d'ordonnance; 1 chef du service des signaux (capitaine); 1 chef payeur (colonel); 1 juge avocat (major).
Infanterie	{	5 ^e , 11 ^e , 17 ^e , 27 ^e , 28 ^e régiments 2955 hommes
Cavalerie	:	11 ^e et 15 ^e régiments 1182
Artillerie	{	Batterie de campagne N° 14 375 Batteries de montagne N°s 17, 18
Génie	:	Bataillon N° 2 433
Corps des signaux	:	Compagnie I 153
Infirmiers	.	407
Détachements de mitrailleurs	.	147
		Total . . 5652

Le régiment d'infanterie est à deux bataillons, avec musique. Les batteries sont à 5 officiers et 120 sous-officiers et soldats.

L'adjonction à chaque régiment d'infanterie et de cavalerie d'un peloton de 21 mitrailleurs est à remarquer. C'est là une première application aux Etats-Unis des enseignements de la guerre russo-japonaise.

* * *

Depuis quelques mois, on a pu entendre formuler des critiques acerbes contre l'Académie militaire de West Point. Chose étrange ! Elles sont dans un sens diamétralement opposé à celui des reproches habituellement adressés aux institutions analogues en Europe. Là, en effet, il est de style de se plaindre de l'envahissement par la théorie, par le *curriculum* classique du domaine de la pratique. Pour ne parler que de la France, combien de fois a-t-on vu les chefs de corps déplorer les gaucheries des jeunes lieutenants sortant des écoles — principalement dans les armes spéciales — lorsqu'il s'agissait de détails terre à terre du service ! Ici, c'est tout le contraire.

Nous voyons accuser les West Pointers de ne pas avoir une instruction classique suffisante. Ils doivent s'assimiler un bagage technique théorique qui est formidable, et en même temps faire énormément d'exercices pratiques : il en résulte que le temps manque pour s'occuper, par exemple, de l'anglais. Et cependant une connaissance approfondie de la langue est indispensable pour des hommes qui sont appelés, non seulement à figurer dans le meilleur monde, mais aussi à enseigner dans des collèges, à gouverner des colonies et à remplir des missions diplomatiques. Et ce que nous disons là de la langue anglaise, peut se dire de même d'autres branches importantes. Le mal semble s'être accentué depuis que le dernier commandant de West Point, le colonel Mills, a, dans un excellent but, augmenté le travail pratique, notamment en ce qui concerne le service en campagne, les marches d'épreuve, et certaines manœuvres d'artillerie. Si l'on va au fond des choses, on reconnaît que, à West Point comme dans bien d'autres écoles militaires *préparatoires*, le programme a été peu à peu surchargé de matières qui sont plutôt du ressort d'écoles *d'application*.

C'est toujours et partout la même chanson ! En tout cas, un point sur lequel il n'y a pas de divergence d'opinion est que les cours sont trop chargés d'une manière générale, et que trop d'élèves souffrent d'une véritable anémie cérébrale à la fin de leurs études.

• • •

L'*Ordnance Department* procède en ce moment à un travail important qui, aux Etats-Unis tout au moins, est une nouveauté. C'est le réglage des fusils à magasin, modèle 1903. Chaque arme, avant d'être livrée à la troupe est soumise par un expert à une série d'essais permettant de fixer la hausse de façon à corriger les défectuosités particulières à l'arme, et qui varient d'un fusil à l'autre. Pour cela, on tire à la distance uniforme de 200 yards. En général, il n'est pas nécessaire de dépasser cinq à six coups ; le maximum, jusqu'ici, a été de douze. C'est là une besogne dont les résultats seront excellents, mais qui est singulièrement pénible pour les tireurs chargés du réglage. Aux arsenaux de Springfield et de Rock Island, on ne peut donner à chaque expert plus de 40 armes à essayer et à régler par jour, sous peine, disent les Rapports, de compromettre son système nerveux !

On est plus soigneux de l'organisme de ces employés que de celui des West Point Cadets !

* * *

A propos de tir nous avons rencontré l'autre jour une « curiosité » dont nous dirons un mot, simplement pour donner un exemple de l'élasticité des institutions militaires américaines. C'est un conscrit d'infanterie de marine, âgé de cinquante ans, qui a été engagé, a servi et a été libéré, le tout dans l'espace d'un mois moins quatre jours. Cette vénérable recrue est en même

temps lieutenant-colonel de la Garde Nationale d'Illinois et inspecteur du tir à la cible de cet Etat. Tout cela semble un peu compliqué; au fond c'est très simple.

L'infanterie de marine avait envoyé une équipe au concours de tir de Sea Girt; et la dite équipe avait besoin d'un entraîneur. Elle choisit le garde national en question qui est une figure familière sur tous les stands militaires. Mais l'entraîneur devant appartenir au corps intéressé, on demanda au Ministre, qui l'accorda, la permission d'engager cet individu pour la durée du concours.

On rapporte que, ne sachant s'il devait revêtir l'uniforme de simple fusilier ou se présenter avec les insignes de son grade, notre homme prit le parti de faire son service en bourgeois...

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Changement de ministère : le général Picquart remplace M. Etienne. — La déclaration du gouvernement; ses projets militaires : la réforme des conseils de guerre. — Les bibliothèques militaires. — L'état-major. — Encore la discipline de marche. — Questions de propriété littéraire. — Tactique de détail de l'infanterie. — Deux morts.

L'armée a éprouvé, au départ de M. Etienne, un vif soulagement. Ce politicien opportuniste a été beaucoup plus préoccupé de plaire à tout le monde qu'à défendre les intérêts de l'armée. Il a fait des nominations scandaleuses, et il a prouvé qu'il est plus facile de commander des manches d'outils que des troupes, plus facile de gagner de l'argent que des batailles... ou l'estime publique. J'ai donné à entendre, au moment de son avènement, que je comptais sur le général Chapel pour exercer, rue Saint-Dominique, une action bienfaisante. Connaissant le général depuis longtemps, je le savais intelligent et affable. Je ne me doutais pas qu'il pousserait l'affabilité jusqu'à tout avaler, jusqu'à s'effacer devant le commandant Jouinot-Gambetta, qui a été le véritable chef de cabinet du ministre, son conseiller, son intime. Bref, s'il n'a pas été complice de tout, le général Chapel a été d'une complaisance qui a profondément déçu ses amis.

Le choix du général Picquart a causé beaucoup de surprise. Même parmi ceux qui ont admiré le bel acte de cet officier, de celui que M. de Pressensé a appelé « un héros », parce qu'il a brisé sa carrière plutôt que manquer à son devoir d'honnête homme, parmi ceux qui ont le plus à se louer du rôle qu'il a joué, qui proclament et sa perspicacité et sa force de caractère et l'élévation de son âme, beaucoup se sont demandé s'il éta

vraiment politique de le mettre au sommet de l'armée. Le geste est beau : nous assistons à une apothéose de féerie : Cendrillon épouse le prince Charmant. Mais seront-ils heureux et auront-ils beaucoup d'enfants ?

Je me rappelle que, le 29 mai 1900, à la nouvelle de l'élévation du général André au pouvoir, un de ses familiers, qui était accouru pour le féliciter, l'entendit annoncer qu'il allait remplacer à la tête de la direction de l'artillerie le général Delloye, gravement compromis dans l'affaire Dreyfus, par le colonel Naquet, coreligionnaire du condamné de Rennes. S'autorisant de ses relations avec le nouveau ministre, la personne dont je parle ne put s'empêcher de protester.— Ce choix fera crier, dit-elle en substance. On y verra un défi à l'opinion publique, une sorte de provocation. Vous allez avoir bien des embarras sur les bras. A quoi bon y ajouter encore celui-ci ? Ah ! si le colonel Naquet était un homme indispensable, énergique, sûr, on pourrait vous approuver de passer outre. Mais est-il tout cela ?

Le général André n'a pas cru devoir passer outre. M. Clemenceau, lui, a persisté à vouloir que son collaborateur à l'*Aurore* restât son collaborateur au pouvoir. Il sait qu'il peut compter sur son dévouement, sur sa reconnaissance, sur sa force de caractère. Il sait aussi qu'il n'a pas affaire à un homme ligoté par la camaraderie : l'adversité l'en a débarrassé. Les temps ayant été sombres, il est resté seul, ou presque.

Tout bien pesé, il se peut que le choix paradoxal du général Picquart soit une mesure à la fois habile et intrinsèquement excellente. Nous verrons. Et nous verrons aussi si c'est une bonne idée de lui avoir adjoint M. Chéron comme sous-secrétaire d'Etat. En tout cas, cette idée me plaît. Il y a longtemps que je demande qu'on mette à la tête de l'administration de la guerre un homme qui ait les capacités nécessaires pour s'en occuper. Le directeur d'une grande maison d'industrie ou de commerce, d'une usine comme le Creusot, d'une compagnie de chemins de fer, me semblait plus indiqué qu'un ingénieur comme MM. de Freycinet, Cavaignac et Krantz, qu'un agent de change comme M. Berteaux, qu'un... rien du tout, comme M. Etienne, tous hommes politiques qui joignaient à leur incompétence professionnelle le défaut d'être des hommes politiques.

M. Chéron est un politicien, lui aussi, et ardent. Mais il est aussi un remarquable administrateur. Maire de Lisieux, il a su gérer admirablement les finances de sa commune et doter celle-ci d'institutions, d'établissements, qui sont considérés comme parfaits. Aussi ses adversaires politiques se sont-ils effacés devant lui, et c'est à ses qualités administratives qu'il doit d'être entré jeune au parlement, de s'y être fait remarquer tout de suite, et d'être choisi, quoique nouveau venu, pour faire partie du gouvernement.

La déclaration ministérielle s'exprime en ces termes :

Le ministre de la guerre déposera prochainement un projet de loi sur les cadres et les effectifs, en vue d'obtenir la pleine utilisation des ressources du recrutement. Un autre projet de loi, depuis longtemps attendu, apportera plus de justice dans l'avancement des officiers. Et, pour le respect de la discipline, nous saurons l'assurer à tous les degrés en exigeant que l'exemple vienne d'en haut.

La loi sur le service de deux ans a consacré l'identification de l'armée et de la nation. Le régiment doit être une prolongation de l'école. Nous voudrions que les générations, après y avoir puisé des habitudes d'hygiène et des principes d'éducation civique, en sortissent meilleures et plus aptes à la vie sociale, car il est temps de faire pénétrer l'esprit démocratique dans notre organisation militaire.

Nous vous proposerons sans délai la suppression des conseils de guerre. La connaissance de crimes et délits de droit commun rendue aux tribunaux de droit commun, l'exercice de l'action disciplinaire sera entouré de toutes les garanties indispensables pour concilier avec les droits de l'homme les nécessités de la défense nationale.

Voici les détails qui ont été publiés sur ce dernier projet, lequel repose sur ces deux principes : suppression des conseils de guerre, organisation nouvelle de l'action disciplinaire dans l'armée.

Le droit de punir ne pourra plus être exercé que par le commandant de compagnie ou par les officiers d'un grade supérieur, appel de la punition pouvant être porté devant un conseil de régiment ou, si c'est le chef de corps qui a puni, devant un conseil formé près de l'autorité immédiatement supérieure.

Le conseil statuera dans un délai extrêmement bref.

Pour les fautes les plus graves contre la discipline, des conseils de discipline sont institués.

L'instruction préalable est faite par le juge d'instruction civil. L'instruction est donc contradictoire.

Quant au conseil de discipline, il est composé de cinq membres, dont quatre militaires et un conseiller à la cour d'appel, président.

Ses décisions sont motivées, et une voie de recours est toujours ouverte devant la Cour de cassation.

Le projet fixe ensuite les règles de la compétence : tous les crimes et délits commis par des militaires, en temps de paix, sont, en principe, attribués aux juridictions de droit commun ; sont seules soumises aux conseils de discipline, les infractions qui compromettent le principe même de la discipline : abandon de poste, voies de fait sur un supérieur, révolte, insubordination et rébellion.

Lorsque la rébellion s'exerce contre un acte de l'autorité civile, même si cet acte a été commandé par l'intermédiaire de l'autorité militaire, elle relève des tribunaux de droit commun.

Toutes les autres infractions prévues par le code de justice militaire (abus d'autorité, insoumission, désertion à l'intérieur et à l'étranger, vente, détournement, recel d'effets, vol, pillage, destruction et dévastation d'édifices, faux militaire, corruption, prévarication, etc.), sont attribués aux juridictions de droit commun.

Les contraventions commises par des militaires relèvent désormais des tribunaux de simple police.

Au point de vue des pénalités le projet supprime la peine de mort en temps de paix ; il réduit de 10 à 5 ans le maximum de la peine des travaux publics ; il atténue la quotité de toutes les peines ; il unifie l'application des circonstances atténuantes ; il supprime la plupart des incapacités ; il introduit dans la législation de la justice militaire la libération conditionnelle et la réhabilitation de droit ; il améliore, enfin, le régime pénitentiaire.

Par contre, l'action disciplinaire en temps de guerre est rendue plus sévère.

Ainsi qu'on le voit, le projet en question constitue une réforme très importante au point de vue de l'organisation judiciaire, de l'instruction, de la compétence et des pénalités.

Tous les droits et tous les intérêts en présence, la liberté individuelle, aussi bien que la discipline, semblent, à première vue, y être sauvagardés. Mais il faut, pour se faire une opinion ferme, examiner de près les textes mêmes que nous ne connaissons que par leur analyse. En tous cas, il était temps qu'on s'occupât d'une réforme aussi nécessaire et depuis si longtemps promise.

La loi des cadres pose (à tort, d'après moi,) les règles de la constitution de l'armée. Donc, ces règles vont être l'objet de discussions qui ne manqueront pas d'être vives et de présenter un haut intérêt. Il est probable que les désiderata exprimés par l'état-major de l'armée seront pris en considération. En particulier, cet état-major a proposé l'augmentation de l'artillerie de campagne et, par compensation, la réduction de la cavalerie : 23 escadrons seraient supprimés.

Il est question aussi de changer le nom des officiers d'ordonnance. Ils s'appelaient naguère aides-de-camp. Ils s'appelleront je ne sais quoi. Je ne comprends guère l'importance que l'état-major voit à les débaptiser.

Il est question, enfin, comme je l'ai dit en juin (page 509), de transférer soit à Bourges, soit plutôt à Saint-Etienne, la « Division technique » de l'artillerie, laquelle est à Fontainebleau et s'y trouve dans de très mauvaises conditions. On annonce qu'elle en partira à la fin de la présente année scolaire.

* * *

Un des derniers actes de M. Etienne a été de s'occuper des bibliothèques

de troupes. Trouvant que celles qui existent ont été formées au hasard, sans principe directeur, et qu'elles contiennent moins d'ouvrages de fond que d'ouvrages de fantaisie, il a dressé la liste de ceux qu'il appelle « de première nécessité, d'intérêt général et permanent, ne dépassant d'ailleurs pas la compréhension d'un lecteur d'une intelligence moyenne et d'une culture primaire ». Nous y voyons figurer des dictionnaires (mais pourquoi le *Larousse*, plutôt que le *Larive et Fleury* ?), des manuels de morale et d'instruction civique, d'hygiène, d'agriculture, de droit usuel, d'histoire, de géographie, de littérature (la poésie est représentée uniquement par Corneille, Molière, La Fontaine et Victor Hugo !), d'enseignement général.

Un autre état énumère les « ouvrages de tout ordre que doit tendre à posséder une bibliothèque de troupe ».

Les classiques anciens y figurent : c'est Homère traduit par Piquet (pourquoi cette préférence ?) et Virgile traduit par Cabarit-Dupaty. (Scarron doit n'être pas content de ce choix.) La littérature dramatique française y est résumée en sept noms : pas un de plus, pas un de moins. Bien entendu, à Corneille et Molière déjà nommés s'ajoute Racine. Voilà pour le grand siècle. Pour le XVIII^e, nous en sommes réduits au seul Beaumarchais. Pour le XIX^e, il y a Augier et Labiche. Comme contemporain, Courte-line, auteur d'une pièce militaire, *Les Gaîtés de l'escadron* !

Je pourrais continuer ce dépouillement. Mais je ne m'en sens pas le courage. Quand on prétend guider les gens, il faut en être capable. Et puis, est-ce bien utile de les guider ? Ne peut-on laisser libre l'exercice de cette initiative dont parlent tant nos règlements ? Le *Bulletin officiel du ministère de la guerre* ne devrait pas servir à faire de la réclame en faveur de certains éditeurs. Et la liste publiée par cet organe officiel n'est pas un des moins écœurants scandales qu'il nous ait été donné d'enregistrer.

M. Etienne a été non moins mal inspiré en décidant que les généraux de cavalerie seraient, en principe, relevés de leur commandement tous les trois ans. Déjà les règlements prescrivaient aux soldats de changer de chemise toutes les semaines et de caleçon tous les quinze jours, — et de généraux tous les trois ans, pourra-t-on ajouter.

Ces mutations ont pour objet, paraît-il, d'apprendre leur métier à ces messieurs. Il est temps, à l'âge qu'ils ont, de l'apprendre. En tout cas, elles ont pour effet de désorganiser le commandement et de léser les intérêts du personnel. On va répétant que le chef doit prendre ascendant sur ses subordonnés, et on ne lui en laisse pas les moyens. Preuve en soit la façon dont sont instruits dans les régiments les élèves de l'Ecole polytechnique et de l'Ecole centrale. On les y met à l'écart des hommes. On continue à leur en-

seigner ce qu'on leur avait enseigné avant leur incorporation, et on se garde de les mettre en contact avec la troupe.

C'est commettre un non-sens aussi grave que de faire rouler les généraux tous les trois ans. On avait fort hésité à prendre, à l'égard des commandants de corps d'armée, cette mesure qui ne présente que des inconvénients au point de vue militaire. On a passé outre, mais pour des considérations d'ordre politique. Et cette mesure fâcheuse, à laquelle on avait eu grand-peine à se résigner, on la généralise sans que subsistent les raisons politiques qui l'avaient fait adopter !

* * *

Un lecteur assidu de mes chroniques, qui est en même temps un de mes plus utiles correspondants, m'écrit pour approuver ce que j'ai dit, le mois dernier, au sujet de la discipline de marche. Officier de troupe, il reconnaît le bien-fondé de mes critiques. L'origine du mal est, dit-il, dans ce fait que les marches sont dirigées, en général, par des hommes qui n'ont pas marché eux-mêmes dans le rang, piétinant dans la boue ou la poussière, enjambant cultures ou labours. Et puis, on applique tout de travers les règles les plus sensées. Rien de plus heureux que l'introduction de la notion du point initial, qui dispense de la fatigue inutile des rassemblements préalables. Mais, si on arrive fort à l'avance en ce point, qu'a-t-on gagné ?

Des commandants de colonne ignorent que, la nuit, il faut modérer l'allure, que, par la chaleur, il faut « articuler largement la colonne » pour « l'aérer, » comme l'a fort bien dit le général Maillard. Or, mon correspondant a vu, par une bonne température, marcher deux rangs à droite et à gauche de la chaussée excessivement bombée d'une route fortement empierrée sur les côtés. « Conséquence : après un quart d'heure de cette nouvelle formation de marche, même ralenti, les hommes se plaignaient de marcher plus difficilement. C'était fatal. »

Autre faute : on s'obstine à « garder les distances, » alors que celles-ci, ayant pour objet d'amortir les à-coups qui peuvent se produire, sont destinées à disparaître passagèrement lorsque besoin est.

Les limites entre lesquelles on peut faire osciller la vitesse de l'homme sont assez restreintes, dit le général Maillard. Il importe d'avoir une allure bien réglée, modérée plutôt que lente. Il faut s'abstenir absolument de faire courir les hommes chargés pour regagner une distance perdue. Un effort aussi violent équivaut à une augmentation de plusieurs kilomètres dans la longueur de l'étape.

La méconnaissance de ces observations si judicieuses se manifeste par le nombre des traînards que les colonnes sèment sur leur route. Mon correspondant, qui appartient à un corps d'armée du Midi, et que, par conséquent, ne pouvaient viser mes observations sur les manœuvres de l'Oise,

me parle d'une colonne qui, ayant eu le deuxième jour de nombreuses évacuations à la suite d'une étape de trente kilomètres, a laissé le lendemain plus de 200 trainards sur une étape d'égale longueur. En d'autres termes, il abonde dans mon sens... sans y abonder, pourtant.

Car il trouve que j'ai eu tort de comparer la science du tir à la science de la marche. Pour celle-ci, dit-il, point n'est besoin d'études savantes : il suffit de pratiquer et d'observer. Avec tant soit peu de jugement, les difficultés disparaîtront. Il en va autrement pour le tir, car, s'il faut le pratiquer, lui aussi, il faut avant tout y avoir réfléchi et en posséder la théorie.

Je reconnais le bien-fondé de cette observation. Mais je maintiens la mienne. Il est relativement facile d'apprendre la marche, et on ne l'apprend pas. D'où on est porté à conclure qu'on n'apprend pas le tir, qui est difficile à apprendre. C'est une conséquence *a fortiori*.

* * *

Un procès intéressant a mis aux prises deux écrivains militaires : M. Duquet, auteur de monographies bien connues sur *Fræschwiller*, sur *Metz*, sur le siège de *Paris*, et le lieutenant-colonel Rousset, auteur d'une *Histoire générale de la guerre de 1870*, ci-devant député et maire de Verdun, enfin mari de la veuve d'un ancien officier d'ordonnance du général Thoumas. C'est de ce mariage qu'est venu tout le mal.

Le général Thoumas, en effet, avait réuni de nombreuses notes sur la guerre de 1870 : les unes étaient de son crû ; les autres étaient des extraits qu'il avait faits de différents ouvrages et en particulier, des livres de M. Duquet. Trouvant ces papiers dans l'héritage de son prédécesseur, le colonel Rousset ne s'inquiéta pas de leur provenance : il les publia sans penser à mal. Comment aurait-il pu se douter qu'il s'appropriait le bien de M. Duquet en s'appropriant celui du général qui, c'était certain, ne réclamerait pas ? M. Duquet, qui n'était pas mort, lui, fit un beau tapage. Aussi obtint-il des excuses, des dommages-intérêts, et la promesse qu'une note insérée à la fin de l'œuvre du général Thoumas reconnaîtrait l'aide que le signataire de cette œuvre avait trouvée dans « les consciencieux et savants ouvrages où M. A. Duquet expose avec tant de soin et de rigueur historique les événements de la première partie de la guerre et du siège. »

Cette mention figure, en effet, dans l'édition de 1895 qui parut après la conclusion de l'arrangement intervenu. Mais il y en eut d'autres, en 1896, en 1899 et en 1903, et l'hommage au devancier (c'est de M. Duquet que je parle, non du général Thoumas : on pourrait s'y tromper,) cet hommage ne s'y trouve plus. De là, le procès. Procès analogue à celui que le colonel Scretan aurait pu intenter au général de Piepape.

Celui-ci, après avoir gardé le silence pendant cinq mois, s'est décidé à adresser les excuses suivantes à celui qu'il avait spolié :

Monsieur le colonel divisionnaire,

Dans mon ouvrage le *Coup de grâce*, — Epilogue de la guerre franco-allemande dans l'Est (décembre 1870-février 1871), — publié par moi en mars de la présente année, chez Plon-Nourrit et C^{ie}, éditeurs (8, rue Garancière, à Paris), j'ai fait de nombreux emprunts à votre ouvrage *l'Armée de l'Est* (20 décembre 1870-1^{er} février 1871), publié par vous en 1894, chez Attinger frères, à Neuchâtel (Suisse).

En utilisant ainsi la valeur de votre livre, j'entendais bien attester ces emprunts, parfois textuels, qui portent sur les différentes parties, exposé stratégique, etc.

Je regrette d'autant plus cette omission que c'est par suite d'un accident, d'une suppression involontaire, lors du remaniement des épreuves du *Coup de grâce*, que votre nom a disparu d'une note où je me disais largement tributaire de votre histoire.

Je tiens à rétablir ce fait, afin que vous ne voyiez, dans les pages du *Coup de grâce* tirées de votre excellent livre, qu'un hommage rendu à votre mérite d'historien antérieur de la campagne que je retracais après vous.

Mieux vaut tard que jamais. N'est-ce pas ?

* * *

Ne parlais-je pas, le mois dernier, de l'excellent livre du lieutenant Balédent (*Trente problèmes tactiques*) et de la « cuisine » du métier ?

Quand on parle du loup, comme dit cet autre, on en voit la queue. Et ma chronique venait à peine de paraître que je recevais un gros volume (*Manœuvres de garnison*) que son objet et son caractère rattachaient directement aux observations que j'ai résumées. C'est un in-quarto de 410 pages avec 52 croquis géographiques en couleurs et 53 extraits de la carte de l'état-major de l'armée. Il contient 93 thèmes de manœuvres choisis parmi ceux qui ont été exécutés dans la 18^e division d'infanterie ou traités, au cercle des officiers d'Angers, au jeu de la guerre. Il est édité dans cette ville, chez Siraudeau. J'ajoute que, malgré ses dimensions, malgré la qualité de son exécution typographique et l'abondance des illustrations, il ne coûte que 7 fr. 50.

Je le recommande donc chaleureusement aux officiers (et ils sont nombreux, — plus nombreux peut-être hors de France qu'en France, comme je le disais en octobre) qui s'intéressent à la conduite des petites unités. A la vérité, il n'est plus question ici des microcosmes dont s'est occupé le lieutenant Balédent, mais plus souvent de bataillons, d'escadrons, de batteries. N'importe : nous voilà loin du maniement des masses !

Ayant comparé cet ouvrage aux *Trente problèmes tactiques*, auquel il est supérieur non seulement par les effectifs mis en mouvement, mais par le nombre et la variété des questions traitées, par la diversité des conditions (nature du théâtre des opérations, en particulier), je ne saurais cacher qu'il me paraît lui être inférieur à certains égards.

Sa disposition typographique n'indique pas assez nettement, à mon avis, ce qui est hypothèse et réalité, ordres donnés, conception, exécution, discussion. Le choix des caractères, l'emploi des guillemets, tout cela est négligé, et, bien que je sache qu'on me taxe de vieux radoteur, je persiste à penser que ces détails de présentation ont une grande importance dans un ouvrage didactique,

Tenez : le capitaine Porsch (ainsi s'appelle l'auteur des *Manœuvres de garnison*), le capitaine Porsch écrit (page 314) :

La ligne des points d'appui : les *Bois de Villiers les Remises - le Bois-Brûlé* était tout indiquée.

Ne trouvez-vous pas cette notation vraiment barbare ? Quelques lignes plus loin, je lis :

La ligne : *Bois de Villiers - les Remises - Bois-Brûlé*.

N'eût-il pas mieux valu écrire, comme le lieutenant Balédent : « *Bois-de-Villiers = Remises = Bois-Brûlé*? »

Le capitaine Porsch est tellement gêné par ses notations, qu'il désigne ainsi une intersection :

La croisée des routes

Villiers-Saizerais

Dieulouard-les Quatre-Vents,

alors qu'il eût pu écrire : « La croisée des routes *Villiers = Saizerais* et *Dieulouard = Quatre-Vents*. »

Vétilles, si l'on veut. Mais ces vétilles me sont chères. Elles font partie de la « cuisine » du métier dont je vous entretenais le mois passé.

Et voici qui est plus grave, à mon avis.

Il y a un mélange gênant des choses du temps de paix et des choses de la guerre.

Je lis des phrases comme celle-ci :

En manœuvre, il faut agir vite, car le combat n'a pas de durée ; mais cette rapidité nécessaire dans la conception et dans l'exécution est chose excellente pour les chefs et pour les troupes (page 15).

Dans la réalité, une semblable communication n'aurait pas décidé le colonel à battre en retraite. Elle l'aurait au contraire excité à poursuivre le combat et à profiter des 25 minutes qu'il avait devant lui pour amener l'anéantissement de l'adversaire. Mais il s'agissait d'un exercice (page 18).

En conséquence, le colonel donna l'ordre de la retraite.

Eh bien, je trouve fort regrettable qu'on mêle ainsi la convention, la fiction, à ce qui devrait et pourrait être réellement fait.

Et je n'aime pas beaucoup, même par échappées, dans une étude militaire de ce caractère, de cette importance, de cette valeur, des considérations artistiques ou des boutades humoristiques.

Site très pittoresque sur la rive droite de la Loire près de la Pointe. Tableau final du passage du pont par les troupes : très théâtral avec le décor environnant (page 90).

Coup d'œil se reposant, à pareille époque, sur un paysage très vert et d'une coquetterie à rechercher par les aquarellistes (page 99).

J'ai été surpris aussi de voir reparaître à plusieurs reprises une expression que je croyais bien démodée, celle de : « bonne position d'artillerie ».

N'importe : je tiens à répéter que le volume du capitaine Porsch me paraît du plus haut intérêt. J'espère qu'il sera vite épuisé pour que, dans une nouvelle édition, l'auteur fasse disparaître les petites défectuosités que je viens de signaler.

* * *

Deux artilleurs sont morts qui méritent une mention.

Le colonel Pralon, directeur de la fonderie de Bourges, est connu dans son arme comme l'inventeur d'un fusil qui ne manquait pas de valeur. Il a été mêlé aussi, je crois, à la création ou à l'adoption de la balle D (dont le colonel Desaleux est véritablement l'auteur).

Le commandant Taffanel de la Jonquière était un écrivain militaire d'un certain mérite. Il a, sauf erreur, écrit des souvenirs de jeunesse signés *Etouille*. Collaborateur du *Correspondant*, revue catholique qui publie souvent d'excellents articles militaires, il est probablement l'auteur d'une très bonne étude qui y a paru tout récemment sur notre artillerie de campagne. J'avais justement dessein de vous la signaler. Je regrette seulement l'occasion qui m'en est fournie.....

Ah ! Puisque j'y suis, un mot d'un article (*Ordonnance et règlements*) que vous trouverez dans la *Revue de Paris* du 15 août. Il se recommanderait par sa signature... s'il était signé. Il émane d'un de nos divisionnaires les plus en vue, qu'on désigne pour le premier commandement de corps d'armée qui sera vacant, et qui a pris une part prépondérante à la rédaction de nos derniers règlements d'infanterie (manœuvre et tir) : c'est d'eux qu'il fait l'apologie. Apologie excellente, d'ailleurs. Je ne lui reprocherai que trois choses : 1^o Elle est excessive (rappelez-vous ce que le lieutenant-colonel Feyler a dit sur ce même sujet en septembre dernier, pages 675 et suivantes) ; 2^o Le beau livre du général Morand s'appelle *L'armée selon la Charte* (et non *L'armée suivant la Charte*) ; 3^o En 1870, la compagnie allemande n'était pas « émancipée ». Pour vous en convaincre, vous n'avez qu'à vous reporter aux admirables *Lettres sur l'infanterie* du prince Kraft de Hohenlohe. Ingelfingen (dont justement un nouveau volume des Mémoires vient de paraître).

